

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2019



Procès-verbal

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 33
Présents à la séance : 24

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, à vingt heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 21 juin 2019, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, en session ordinaire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : Mme Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, Michel TRIAIL, Yves LE NORCY, Caroline GODARD, Carine BARBA-STELMACH, Frédéric SERVELLE, Amélie LACHAT, Boniface ALONSO, Bénédicte de CACQUERAY, Jean-Yves PERIE ; **Adjoins au Maire,** Claude VAN LIERDE, Eric WOERTH, Nicole VACHER, François ZANASKA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL, Florence BRUNET, Stéphane DESEINE, Dominique DELAHAIGUE, Mathieu BOISSET Patricia DEBACK, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, Christian GAUTELLIER, Eric DENIS, **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Nadia DAVROU (pouvoir Isabelle WOJTOWIEZ), Anita JACOBEE-MONNET (pouvoir Michel TRIAIL), Jean-Pierre BRISOU (pouvoir Yves LE NORCY), Yves CARINI (pouvoir Caroline GODARD) ; Laëtitia KOCH (pouvoir Carine BARBA-STELMACH), Stéphanie FONTAINE (pouvoir Frédéric SERVELLE), Pauline BERTHEAU (pouvoir Amélie LACHAT), Pierre-Louis MARTINEZ (pouvoir Boniface ALONSO), Sylvie MAPPA; (pouvoir Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU)

Secrétaire de séance : Florence BRUNET

-=-=-=-

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2019.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

Madame LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'elle a été amenée à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur DENIS s'interroge sur la décision 71 portant convention entre la Ville et la Gendarmerie de mise à disposition d'un local dans le quartier de Verdun et sur l'opportunité du portage par la ville de ce projet.

Monsieur LE NORCY indique que la Ville prend effectivement à sa charge le loyer minoré en contrepartie d'une présence de terrain par la Gendarmerie dans ce quartier.

Madame LE MAIRE ajoute que dans le cadre des bonnes relations nouées entre la Gendarmerie et la Ville, les forces de l'ordre ont souhaité mettre en place un bureau d'ordre à Chantilly au lieu et place de Gouvieux. Cela permet notamment une présence aux abords du lycée. Cette présence a été favorablement accueillie par les habitants du quartier.

L'attention de Monsieur DENIS se porte sur la décision n° 72 relative à la mission de dépôt d'un permis de construire pour le compte de la Ville dans le cadre de l'éclairage public du stade.

Monsieur LE NORCY précise que l'instruction des dossiers est toujours effectuée par les services de la Ville ou de la Communauté de Communes mais que la Ville doit faire appel du fait des compétences techniques, en l'occurrence ici l'éclairage et son étude d'éclairage à des cabinets spécialisés et agréés architectes pour déposer les permis de construire.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU souhaiterait avoir des précisions sur la décision n° 18 relative à l'aire de jeux et l'extension du parking de la Canardière.

Madame LE MAIRE développe le projet : la Ville avait tout d'abord envisagé une extension de parking au lieu et place des 2 maisons de la Canardière qui ont vocation à disparaître. Cependant, ce projet a évolué plutôt vers un espace de promenade, en agrandissant l'aire de jeux existante conjuguée avec un espace d'agrès pour les adultes et en dégagant une petite esplanade surplombant le site exceptionnel de la prairie de Manse.

Monsieur DENIS relève la décision 65 relative à l'acquisition d'un véhicule de la police municipale, un Kadjar.

Monsieur LE NORCY justifie ce choix classique au regard des véhicules utilisés par la Gendarmerie ou bien par les polices des Villes voisines. De plus, les équipements de la police municipale en termes de protection sont aujourd'hui imposants et lourds et l'ergonomie et la résistance des véhicules doivent être pris en compte. Enfin, la consommation du Kadjar est moindre que celle des Kangoo actuellement utilisés.

Monsieur GAUTELLIER souhaiterait avoir des précisions sur le désamiantage de l'école du Coq chantant (décision 112) et le planning des travaux.

Madame LE MAIRE informe que les travaux commenceront dès le début des vacances d'été par le désamiantage du 1^{er} étage de l'école élémentaire puis par la pose du sol souple. Les mesures de désempoussièrement ont démontré un caractère négatif, soit l'absence de présence de fibres d'amiante dans l'air. Ces mesures seront répétées après les travaux. Le 2^{ème} étage sera traité l'an prochain. Elle ajoute que la Ville a toujours été très transparente sur ces questions avec les parents d'élèves et l'Education nationale.

I-ADMINISTRATION DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS – RAPPORTS 2018

1.1. Service d'eau potable

(Rapporteur SUEZ)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L.2224-5, et après avis de la commission consultative des services publics locaux, le rapport d'activités 2018 pour le service de l'eau potable est présenté au Conseil municipal par la société Suez, délégataire et son représentant, Madame Maud RIBEIN.

Le réseau d'eau potable de Chantilly est composé de 40 kilomètres avec un âge moyen de 56 ans.

Le renouvellement du réseau est assuré conformément aux clauses contractuelles et le rendement du réseau représente 81 %. En 2018 ont été détectées 28 fuites sur branchements qui ont donné lieu à 25 nouveaux branchements. 5 fuites ont été également réparées sur le réseau principal.

Les analyses réalisées par Suez mais aussi par l'Agence régionale de Santé démontrent une qualité conforme de l'eau à la réglementation.

Les travaux de renouvellement représentent un montant de 57 311 € décomposés en renouvellement des réseaux (44 000 €) et des branchements (13 311 €).

S'agissant du bilan clientèle, 562 666 m³ ont été facturés, soit -9,2% par rapport à 2017, diminution qui s'explique par l'augmentation des volumes dégrévés, soit 30 059 m³.

Le taux d'impayés est en baisse sur les factures par rapport à l'année précédente : 0,46% /1,64% en 2017. Suez a en effet renforcé les procédures de recouvrement. En revanche, le taux de créances irrécouvrables est en hausse : 0,76% soit + 33% /2017.

Le prix de l'eau incluant la part SIPAREP est de 2,32 € m³. Les exigences du service à Chantilly sont qualitativement supérieures à celles de la moyenne nationale.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU s'interroge sur les volumes vendus, la baisse pour les particuliers et les entreprises et l'augmentation en volume de la consommation de la collectivité.

Madame RIBEIN indique que l'an passé, la Ville a bénéficié d'un important dégrèvement relatif à une fuite à la Halle des Bourgognes. Les réseaux privés communaux sont aussi soumis à des fuites. La télérelève et le puits de forage au stade des Bourgognes pourront permettre une optimisation de la maîtrise des consommations.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer et à prendre acte du rapport annuel du service public de l'eau potable 2018.

le Conseil municipal prend acte.

1.2. Service d'assainissement

(Rapporteur SUEZ)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L.2224-5, et après avis de la commission consultative des services publics locaux, le rapport d'activités 2018 pour le service de l'eau potable est présenté au Conseil municipal par la société Suez, délégataire et son représentant, Monsieur Sébastien NOUGER.

Le contrat de délégation a été conclu en septembre 2015 et prendra fin en septembre 2027. Le linéaire de réseau représente 42 kilomètres, avec 2 postes de relèvements.

Quelques chiffres clés : 3077 abonnés (- 0,7 %/ 2017), 524 074 m³ de volumes facturés (- 8,3 %/ 2017), un taux d'impayés en baisse par rapport à 2017 de 0,37 %/1,86% en 2017. S'agissant de l'exploitation des réseaux, le bilan est le suivant : 3,6 kms de réseau curés soit 10%, 4 curages préventifs sur les 2 postes de relèvement, 23 interventions de désobstructions. 235 enquêtes de non-conformité ont été menées dans le cadre de ventes immobilières, 23 sont non conformes et enfin 232 tests à la fumée (constat ou non si rejet d'eaux pluviales dans l'eau potable) ont été effectués.

1,6 kilomètres d'inspections télévisées ont été réalisés pour anticiper les travaux d'assainissement dans le cadre de travaux de voirie.

Le prix de l'eau pour la partie assainissement est de 0,56 centimes par m³.

En perspective, une étude diagnostic est actuellement menée par le SICTEUV sur l'ensemble du système d'assainissement des 5 communes. Suez poursuit la politique de recherche des eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées grâce aux contrôles de conformité des branchements par colorimétrie et tests à la fumée, le suivi des non-conformités et le lancement des études hydrauliques annuelles par bassin versant.

Monsieur LE NORCY souhaite savoir ce que représente le taux de non-conformité des raccordements dans le cadre de vente de biens.

Monsieur NOUGER reprend le chiffre donné : 235 enquêtes de non-conformité ont été menées dans le cadre de ventes immobilières et 23 sont non conformes, ce qui est faible par rapport à d'autres communes. Si les propriétaires n'effectuent par les travaux après plusieurs rappels, la part assainissement est doublée.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer et à prendre acte du rapport annuel du service public de l'assainissement 2018.

le Conseil municipal prend acte.

1.3 Service du gaz

(Rapporteur GRDF)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L.2224-5, et après avis de la commission consultative des services publics locaux, le rapport d'activités 2018 pour le service du gaz est présenté au Conseil municipal par la société GRDF délégataire et son représentant, Monsieur Jean-Claude FOURNIER.

L'année 2018 suit la droite ligne de 2017 avec une politique d'investissement dynamique et 3 points majeurs :

- 280 000 € ont été investis notamment dans la rue du Connétable
- 10% d'énergie renouvelable circule dans le réseau de Chantilly grâce à la connexion avec celui de Senlis et les bénéfices du site de méthanisation.

- Au cours du 1^{er} semestre 2020, le service de télérelève des compteurs gaz sera mis en place : chaque usager pourra contrôler sa consommation y compris la Ville pour ses bâtiments communaux par l'intermédiaire d'un tableau de bord.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU s'intéresse aux quantités de gaz acheminé, constate une diminution par rapport à 2017 et s'interroge sur les travaux effectués (extension de 33 mètres du réseau aux abords du lycée).

Monsieur FOURNIER renvoie à l'effet climatique et à la maîtrise de l'énergie (objectif d'ici 2050 de diviser par 2 cette consommation et d'avoir 100% de gaz renouvelable). S'agissant de l'extension du réseau de 33 mètres, il s'agit d'une demande de raccordement d'un riverain pris en charge par ce dernier. La seule contrainte repose sur l'autorisation donnée par la Collectivité qui mesure les conséquences sur les désordres causés par exemple sur la voirie.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer et à prendre acte du rapport annuel du service public du gaz 2018 (document joint).

le Conseil municipal prend acte.

1.4. Marchés d'approvisionnement

(Rapporteur MANDON-SOMAREP)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L.2224-5, et après avis de la commission consultative des services publics locaux, le rapport d'activités 2018 pour le service du marché d'approvisionnement est présenté au Conseil municipal par la société MANDON SOMAREP délégataire et son représentant, Monsieur Olivier BRUOT.

Monsieur BRUOT rappelle que ce contrat, 1^{er} dans le département de l'Oise pour la SOMAREP est conclu depuis 2015 et constitue une très bonne référence.

Ce marché est composé de 26 commerçants abonnés, soit une stabilisation et 6 volants les mercredis et 21 les samedis.

Ce marché bénéficie d'une bonne image grâce aussi aux animations mises en place qui permettent de fidéliser la clientèle : fête du Mimosa en février, distribution de chocolats à Pâques, déplacement du marché à Noël rue du Connétable et prise en charge de places de Carrousel.

En 2018, nous constatons une légère baisse du nombre des volants présents liée à des conditions climatiques défavorables en 2018 et dans une moindre mesure à Chantilly le phénomène des gilets jaunes.

Tendance nationale, la clientèle revient en centre ville. Par conséquent, nous allons concentrer nos efforts sur les animations et les actions de développement durable. En 2018, avec la coopération de la Ville, nous avons mis en place le tri des déchets.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU relève avec humour que lier la désertification du marché du mercredi avec le travail féminin est déjà ancien (années 60). Il souhaite connaître les ambitions de la SOMAREP pour l'incitation aux circuits courts et aux produits biologiques.

Monsieur BRUOT répond que s'agissant des produits maraichers, l'offre commerciale est suffisante à Chantilly par rapport à la demande. Un charcutier de l'Oise viendra prochainement s'installer.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU se demande si le marché pâtit de la concurrence de grandes surfaces du frais, de type Grand Frais ou maison du Frais et si l'on constate un report de la clientèle vers ce type de structures.

Monsieur BRUOT indique que des commerçants du marché sont souvent à l'initiative de ces enseignes et recrutent au sein des marchés.

Monsieur WOERTH souhaite savoir si la SOMAREP évalue la fréquentation du marché de Chantilly et des autres marchés, tel celui d'Isle D'Adam, et quels sont les indicateurs utilisés.

Monsieur BRUOT précise que la fréquentation n'a jamais été mesurée à Chantilly mais certains indicateurs peuvent être identifiés: comptage physique à l'entrée et à la sortie du marché ; mise en place d'un jeu de grattage. A l'Isle d'Adam, environ 5000 clients fréquentent le marché le dimanche.

Monsieur WOERTH souhaite que la SOMAREP suive l'évolution de la fréquentation du marché de Chantilly, en comparaison de celle d'autres villes de sociologie et de nombre d'habitants proches.

Monsieur ALONSO relève qu'il est plus facile de mesurer le nombre de personnes présentes au marché de l'Isle d'Adam car il s'agit d'un marché couvert.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer et à prendre acte du rapport annuel du marché d'approvisionnement 2018.

le Conseil municipal prend acte

1.5. Accord local pour la fixation du nombre de sièges au conseil communautaire et répartition entre les communes membres : mandature 2020-2026

(Rapporteur Madame Le Maire)

Les communes en lien avec leur intercommunalité sont appelées à procéder avant le 31 août 2019, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire

En 2017, les communes membres avaient déjà approuvé un accord local dérogeant à la répartition de droit commun, dans les conditions suivantes :

Nom de la commune	Population municipale (1)	Nombre de sièges au conseil communautaire	
		Répartition de droit commun	Accord local approuvé en 2017
Chantilly	10861	10	8
Gouvieux	9192	9	8
Lamorlaye	9060	9	8
Coye-la-Forêt	3861	3	4
Orry-la-Ville	3404	3	3
La Chapelle-en-Serval	2945	2	3
Plailly	1674	1	2
Vineuil-Saint-Firmin	1383	1	2
Avilly-Saint-Léonard	884	1	1
Mortefontaine	817	1	1
Apremont	684	1	1
TOTAUX	44765	41	41

(1) Populations légales en vigueur au 1er janvier 2017, sans double compte (INSEE, recensement de la pop. 2014)

Au regard des populations municipales en vigueur en 2019, il est proposé de maintenir en l'état la composition du conseil et la répartition par commune dans les conditions suivantes ; d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

1.6. Mise en œuvre du schéma de mutualisation des services- Adhésion au groupement de commandes de l'Aire Cantilienne pour le renouvellement des contrats de prestations d'assurances

(Rapporteur Madame Le Maire)

En décembre et février dernier, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) et certaines communes dont la Ville de Chantilly ont approuvé le projet de schéma de mutualisation entre services municipaux et communautaires et notamment l'achat groupé en matière d'assurances.

L'intérêt à mutualiser les prestations est de plusieurs ordres :

- l'amélioration de la couverture du risque des collectivités :
- l'effet « volume » attendu par le regroupement des besoins des uns et des autres : les prestataires sont incités à optimiser leur offre financière au regard de l'ampleur du patrimoine ou du risque à assurer localement.

La constitution d'un groupement de commandes est donc proposée pour la passation des marchés publics des collectivités dans les conditions suivantes :

- Ouverture du groupement aux communes membres de l'Aire Cantilienne et établissements rattachés, ayant fait l'objet de la procédure d'audit (CCAS de Lamorlaye et SIVOM de la Chapelle en Serval-Orry la Ville-Pontarmé et Mortefontaine).
- Le groupement de commandes vaudra pour la seule phase de passation des marchés publics : les collectivités sont solidaires à ce stade.
- La fonction de coordination du groupement de commandes sera assurée par la CCAC (organisera la publicité légale, la réception des offres, l'organisation de la CAO, les échanges avec les opérateurs économiques candidats, la gestion des éventuels contentieux liés à la procédure).
- En phase exécution du marché, chaque membre du groupement redevient autonome et indépendant : il signe le marché pour ce qui le concerne, le notifie à l'attributaire, en assure l'exécution et gère les éventuels litiges liés à celle-ci.

Ce groupement de commandes n'a pour objet la phase d'exécution des marchés publics de prestations d'assurances. Chaque membre du groupement assure le paiement des primes et la gestion des sinistres pour ce qui le concerne, directement auprès l'assureur.

L'engagement des collectivités dans le groupement de commandes implique de la part de chaque membre :

- L'obligation de siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres constituée spécifiquement pour le groupement de commandes. Chaque membre du groupement aura une voix.
- La nécessité de désigner à cet effet un représentant titulaire, doublé d'un suppléant en cas d'indisponibilité) au sein de la CAO.
- L'obligation de contractualiser au terme de la procédure de mise en concurrence avec le prestataire reconnu attributaire du marché, pour le volume global de commandes,
- L'obligation d'exécuter le contrat suivant des dispositions du contrat et l'offre du candidat désigné attributaire.

La consultation des entreprises d'assurances devra être lancée à l'été 2019 pour faire démarrer la prestation au 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'engagement de la collectivité dans la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat groupé de prestations d'assurances pour les risques : Responsabilité et risques annexes ; Dommages aux biens et risque annexes ; Protection juridique (incluse dans la Responsabilité) ; Flotte automobile et risques annexes ; Risques statutaires du personnel ; Protection fonctionnelle des élus et des agents
- D'approuver la conclusion de la convention constitutive de groupement de commandes conformément à l'article L 2113-6 et suivants du code de la commande publique,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour ce marché,
- De désigner 2 élus pour représenter la collectivité au sein de la Commission d'Appel d'Offre dédiée au groupement (1 titulaire, 1 suppléant) issus des membres titulaires de la CAO de la collectivité
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de prestation de services qui en résultera,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR et désigne MM. TRIAIL (titulaire) et LE NORCY (suppléant), Adjoins au Maire, pour représenter la Ville.

II-FINANCES

2.1. Décision Modificative n°1/2019 Budget Ville

(Rapporteur Monsieur LE NORCY

Dans le cadre de l'exécution du Budget 2019, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Monsieur LE NORCY note qu'il s'agit d'une légère modification qui porte sur 55 000 en fonctionnement, soit 0,3% des crédits votés en mars dernier.

Il détaille chaque ligne.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (voir détail en pièce jointe en annexe)

En recettes : **+ 55 000 €**

Remboursements/salaires (Urbanisme interco) + 32 500 €
Locations (parc privé et pôle médical) + 13 200 €

Il s'agit de la location pour 900 € par mois de la maison du Bois Bourillon et de l'arrivée d'un 4^{ème} médecin au pôle médical.

Remboursements/salaires (CPAM assurance) + 6 985 €
Recettes exceptionnelles + 2 315 €

(L'association Inner Wheel ayant soutenu le dispositif Nos enfants parlent anglais)

En dépenses : **+ 55 000 €**

Subventions exceptionnelles + 33 600 €
Relatives à l'Association Alain Decaux pour le Tricentenaire des Grandes Ecuries et l'autre pour le Triathlon
Portail famille + 17 120 €

Nous ajoutons des crédits sur le fonctionnement mais en les soustrayant de l'investissement : il s'avère en réalité que la mise en place du portail famille comporte des charges composées essentiellement de la formation des utilisateurs et de l'hébergement qui ne peuvent relever que de la section de fonctionnement. Le coût rest le même..

Déménagement matériels - Coq Chantant + 2 655 €
Opération liée aux travaux de désamiantage et de réfection du sol du 1^{er} étage
Crédits scolaires liés à l'ouverture d'une classe à l'école P. Cézanne + 1 625 €

La section de fonctionnement passe de 17 755 000 € à **17 810 000 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes : **+ 352 500 €**

Subventions + 99 580 €
Annulation de la recette de cession prévue - 1 000 000 €
Emprunt pour remboursement (Prêt relais) + 1 000 000 €
Taxes d'aménagement + 63 220 €
Trop perçu taxes d'aménagement + 189 700 €

Monsieur LE NORCY relève qu'il s'agit de subventions et de l'annulation de la recette de 1 000 000 € compensée par la recette de l'emprunt du même montant.

S'ajoutent deux écritures d'ordre qui correspondent à une opération de trop perçu de taxe d'aménagement dont le remboursement sera lissé sur 3 ans.

Les subventions sont allouées par le Conseil Département pour l'extension de la cantine des Tilleuls, les classes numériques du Coq chantant, par l'Etat pour le terrain engazonné et par la fédération française de football pour l'éclairage des terrains au stade des Bourgognes.

En dépenses : **+ 352 500 €**

1^{ère} échéance remboursement TAM + 63 220 €
Taxes d'aménagement à rembourser + 189 700 €

Crédits annulés - 365 120 €

A noter :

Nous annulons des crédits dédiés au Cocotarium, nous réduisons des crédits liées à l'accessibilité des bâtiments administratifs et à l'extension de la cantine des Tilleuls (coûts moindres, obtention de dérogations).

Le montant du portail famille est diminué.

Enfin, les travaux liés à la réfection de la falaise (maîtrise d'ouvrage OPAC) seront reportés en 2020, du fait des autorisations administratives nécessaires encore non obtenues.

De nouvelles inscriptions concernent essentiellement 2 sujets : la réfection de l'éclairage du stade hors terrain d'honneur et de la pelouse d'un terrain avec arrosage.

Nouvelles inscriptions	+ 464 700 €
Dont :	
Stade Eclairage et T4 engazonné	+ 318 000 €
Eclairage public)	+ 37 000 €
Il s'agit de l'éclairage du Rond Point des Lions, du souterrain de la liaison entre le quartier Lefébure et celui du Coq chantant et l'achat de 2 bornes électriques	
Lisses (parking des Vans et de l'avenue Marie Amélie)	+ 22 715 €
Achat de matériels	+ 16 700 €
Signalétique extérieure du Musée de la Dentelle	+ 14 140 €
Réfection trottoirs quartier BSD	+ 12 570 €
Travaux divers bâtiments	+ 12 190 €
Mission d'étude – Espace coworking	+ 10 500 €
Travaux réseau pluvial (avaloir tampon)	+ 10 690 €
Plantations et arbustes	+ 5 695 €
Frais d'étude pour voirie	+ 4 500 €

A souligner : l'investissement mentionné dans la note de synthèse relatif à la subvention pour la restauration de la Cathédrale Notre Dame de Paris est remplacé par une mission d'étude pour l'espace de co-working à la gare et des frais d'étude pour la voirie.

La Ville avait envisagé initialement de proposer au conseil municipal le versement d'une subvention dédiée à Notre Dame de Paris par la voie de la Fondation du Patrimoine.

L'état des collectes, les délais de réalisation des travaux nous conduisent à ne pas verser pour l'instant ce soutien. Si besoin, la Ville de Chantilly pourra dans l'avenir soutenir cette reconstruction.

Le total de cette décision modificative représente 4,4% des crédits votés au budget primitif.

La section d'investissement passe de 8 072 000 € à **8 424 500 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux ajustements budgétaires ci-dessus.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR :

Par 4 ABSTENTION :

2.2. Décision Modificative n°1/2019 Budget Assainissement

(Rapporteur Monsieur LE NORCY

Il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants (augmentation du régime indemnitaire de l'agent et prélèvement à la source :

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRE 011 Charges à caractère général - 1 710 €

Compte 61523 - Entretien réparation réseaux : - 1 710 €

CHAPITRE 012 Charges de personnel + 1 700 €

Compte 6411 - Salaires : + 1 500 €

Compte 6451 - Cotisations URSSAF : + 200 €

CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante + 10 €

Compte 658 – Charges diverses de gestion courante : + 10 €

Le montant de la section d'exploitation n'est donc pas modifié et s'élève à **210 000 €**.

Conformément à l'instruction budgétaire M49, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions susvisées.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.3 Prise en charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2019 par la communauté de communes

(Rapporteur Madame LE MAIRE)

Le FPIC est le premier mécanisme national de péréquation dite "horizontale" des groupements et de leurs communes. Le principe est de prélever une contribution sur les recettes fiscales des EPCI dit « favorisés » pour la reverser aux EPCI « défavorisés ».

Ce dispositif de péréquation a été instauré par l'article 144 de la loi de finances de 2012.

Le montant de la contribution est calculé au niveau du groupe territorial (communes + EPCI), puis est réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

Depuis 2012, la communauté de communes prend en charge le montant du FPIC pour le compte de ses communes s'élève à 1 829 149 €. La part de Chantilly est de 332 684 € (il y a 2 ans, le montant était de 171 000 €).

Monsieur LE NORCY ajoute que le montant du FPIC pour la Communauté de Communes s

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la prise en charge totale du FPIC 2019 par la CCAC en :

- optant en 2019 pour une répartition libre, en Aire Cantilienne, du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

- faisant supporter 100 % de la contribution due au titre du FPIC 2019 sur le budget général de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne à l'exclusion de la contribution municipale des communes normalement due.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.4 Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

(Rapporteur Madame Le Maire)

Le Conseil municipal le 8 février dernier a autorisé le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réfection de la rue des Aubépines. Le montant des travaux était estimé à 93 000 € et comprenant l'éclairage et la voirie.

La DSIL finançant la réfection de la voirie, soit 73 045 €, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat pour la réfection de la voirie de la rue des Aubépines pour un montant de 73 045 € et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.5 Autorisation donnée au Maire de solliciter la participation du Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en souterrain du réseau d'électricité de la route de Senlis, de la rue des Aubépines et de la Colline

(Rapporteur Madame Le Maire)

La Ville a pour projet de mettre en souterrain le réseau d'électricité de la route de Senlis, de la rue des Aubépines et de la Colline. Les travaux sont relatifs à la fois à la réfection du réseau électrique basse tension, à son terrassement, à l'éclairage public et au génie civil de télécommunications.

Le coût prévisionnel des travaux toutes taxes comprises s'élève à

- 35 810,35 € TTC pour la rue des Aubépines et la rue de la Colline
- 110 129,62 € TTC pour la route de Senlis

Le Syndicat d'Energie de l'Oise finance pour partie la mise en souterrain du réseau électrique à hauteur de

- 4 532,25 € TTC pour la rue des Aubépines et la rue de la Colline
- 10 898,70 € TTC pour la route de Senlis

Le coût net des travaux à la charge de la Ville s'élève à

- 25 770,92 € pour la rue des Aubépines et la rue de la Colline
- 85 987,79 € TTC pour la route de Senlis

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à accepter la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) au titre des travaux de mise en souterrain du réseau électrique de la route de Senlis, de la rue des Aubépines et de la Colline.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.6 Tarif pour l'occupation privative du Musée de la Dentelle

(Rapporteur Madame Le Maire)

Afin de répondre à quelques demandes de groupes souhaitant visiter le musée de la dentelle en dehors de toute fréquentation du public, il est proposé au conseil municipal de voter un tarif de 300 euros pour une privatisation de 2h du musée de la Dentelle (rez de chaussée et 1^{er} étage) pour un groupe composé au maximum de 30 personnes.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.7 Offre promotionnelle accordée aux visiteurs du musée de la dentelle dans le cadre de l'opération « Bons plan de l'été » menée par Oise Tourisme.

(Rapporteur Madame Le Maire)

Oise Tourisme (Comité départemental du Tourisme de l'Oise) organise chaque année l'opération « Les bons plans de l'été dans l'Oise ». Celle-ci a pour objectif de faciliter l'accès à l'offre touristique du département au plus grand nombre, habitants de l'Oise et touristes, durant les vacances estivales, en proposant des offres tarifaires attractives.

Pour cela, Oise Tourisme mobilise le réseau des sites touristiques et culturels du département et les incite à accorder des réductions aux visiteurs.

Les offres promotionnelles ainsi proposées sont accessibles au public par le biais de carnets de coupons de réductions édités par Oise Tourisme et diffusés à 25 000 exemplaires par les Offices de Tourisme de l'Oise, les hébergeurs, lors évènements...

Au-delà de l'offre tarifaire, cette opération a pour mission de faire connaître les sites de notre département. En 2018, plus de 10 000 personnes ont ainsi visité les sites touristiques de l'Oise à prix réduit.

Afin de profiter de cette campagne de communication et de ce coup de projecteur mis sur les sites du département, il est proposé d'inscrire le Musée de la dentelle dans cette opération « Bons Plans » et d'offrir une entrée adulte gratuite pour une payante à tout porteur du coupon de réduction.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.8 Subventions exceptionnelles

(Rapporteur Madame Le Maire)

Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour une subvention exceptionnelle :

- l'association Les amis d'Alain Decaux : la Ville a alloué une somme de 10 000 € en mars dernier à l'association Les amis d'Alain Decaux pour le Tricentenaire des Grandes Ecuries. Toutefois, le budget reste insuffisant pour organiser cette manifestation, malgré les financements de la Communauté de Communes, du Département et de la Région. Il est rappelé que cette manifestation sera gratuite et ouverte à tout public et qu'elle valorise le patrimoine cantilien.

Madame GODARD indique que les Amis d'Alain Decaux préparent dans le cadre du Tricentenaire des Grandes Ecuries, un mapping (projection d'images sur l'hémicycle, Sons et Lumières) sur le thème de la construction des Grandes Ecuries, de la Ville, des Fêtes, des jeux, de la pierre, de l'artisanat. Des partenaires, Région, Département, Communauté de Communes et la Ville de Chantilly soutiennent ce projet qui aura lieu pendant les journées du Patrimoine.

Madame LE MAIRE ajoute que cet événement sera ouvert à tous (12 à 15 000 personnes), gratuit sur 2 soirées, populaire, ce qui justifie le soutien de la Ville de Chantilly

- Le club Chantilly Triathlon : afin de permettre l'organisation du Triathlon de Chantilly les 24 et 25 août prochain, la Ville de Chantilly, l'association Club Chantilly Triathlon et la Fondation pour la sauvegarde du Domaine de Chantilly ont décidé d'un commun accord de procéder au faucardage du Canal, la végétation aquatique ayant proliféré par les conditions météorologiques des mois de juin, juillet et août. Le montant de cette prestation est de 10 759.20 euros prise en charge par 1/3 par chaque partie. Pour simplifier les démarches, le Club de Chantilly-Triathlon règlera le montant de cette prestation, la Ville lui versant ensuite sa quote-part. Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Club Chantilly Triathlon au titre de sa participation au faucardage du Canal dans le cadre de la manifestation du triathlon de Chantilly pour un montant de 3 600 € (chiffre) arrondi).

Il est proposé

- d'allouer une subvention complémentaire à celle votée en mars dernier de 30 000 € à l'Association Les Amis d'Alain Decaux pour le Tricentenaire des Grandes Ecuries
- une subvention exceptionnelle à Chantilly Triathlon pour un montant de 3 600 € au titre de l'organisation du Triathlon de Chantilly

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

(Dossier subvention pour la cathédrale Notre Dame de Paris retiré en séance.)

2.9 Demande de subvention complémentaire auprès du Département de L'Oise

(Rapporteur Madame Le Maire)

La Ville de Chantilly a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Département pour la réfection de la pelouse du terrain T4 (ex projet de terrain en gazon synthétique). Le Département étant susceptible également de financer son éclairage et, l'éclairage de l'ensemble des terrains, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier complémentaire et actualisé au taux le plus élevé du Conseil Départemental de l'Oise et à signer toute pièce nécessaire à cet effet pour les projets suivants :

- Actualisé : réfection de la pelouse et de l'éclairage du T4 : montant de: 312 633,92 € HT
décomposé ainsi : Gazon et arrosage : 241 461,92 ; Eclairage : 71 172.00 €
- Nouveau : Eclairage des terrains : T2, T3, T4, terrain de rugby, mini terrain de football engazonné, plateau multisports : montant de 424 556.00 € HT

Madame LE MAIRE remercie les services (marchés publics, urbanisme, technique, finances) de leur réactivité sur ce dossier ce qui permet de débiter ces travaux durant l'été.

Il est demandé également au Conseil Départemental d'autoriser un commencement anticipé des travaux.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III-RESSOURCES HUMAINES

Création de poste

(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)

Suite à la réussite au concours, examen, promotion interne, et avancement de grades, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante pour procéder à la nomination des agents concernés à compter du 1^{er} juillet 2019 et de créer :

- 1 poste de bibliothécaire principal à temps complet,
- 1 poste de puéricultrice hors classe à temps complet.
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet

Les postes devenus vacants à la suite de ces nominations seront supprimés après avis du prochain Comité Technique Paritaire, soit :

- 1 poste de bibliothécaire à temps complet,

Pour 2019, le programme d'ouverture des ANIMATIONS ESTIVALES, se décline comme suit :

- Vacances d'été : du 22 juillet au 30 juillet 2019.

En conséquence, il est proposé la création des emplois saisonniers contractuels correspondants et d'en fixer la rémunération en référence aux indices et grades de la filière d'animation de la fonction publique territoriale soit 7 postes d'adjoints d'animation, IB348-IM326 (aide animateur)

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

4.3 CLASSE D'ENVIRONNEMENT – Année scolaire 2019-2010

(Rapporteur Madame BARBA-STELMACH)

Comme chaque année, les enseignants des écoles élémentaires ont été sollicités pour définir les séjours en classe d'environnement pour l'année 2019/2020.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à fixer le nombre de classes qui pourront bénéficier d'un séjour en classe d'environnement au cours de l'année 2019/2020, dans le cadre des propositions du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des classes d'environnement, avec priorité aux classes de CM1 et CM2, comme suit : 1 classe par école élémentaire publique, pour 5 jours maximum

A ce jour, les projets des équipes enseignantes sont :

- Elémentaire Paul Cézanne Séjour en Angleterre 1 classe (CM1)
- Elémentaire du Bois Saint-Denis Séjour à Strasbourg 2 classes (CM1-CM2)
- Elémentaire du Coq Chantant A définir

Ces projets ne seront confirmés qu'en septembre. Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Madame LE MAIRE informe que l'école élémentaire Paul Cézanne a demandé, avec le soutien de la Ville, au Ministère de l'Education Nationale à être labellisée «bilangue ou école en immersion » : à compter de la rentrée prochaine, un certain nombre d'enseignements se fera en anglais.

Pour assurer la continuité, l'école maternelle sera intégrée dans le projet et la Ville mettra à disposition de l'école un animateur spécialisé. Nous espérons que les autres écoles de Chantilly suivront cette voie.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

L'ordre du jour étant épuisé ; Madame le MAIRE demande si un élu souhaite évoquer un autre sujet.

Monsieur GAUTELLIER s'interroge sur les modalités de traitement parasitaire des Platanes. En effet, il a été surpris de constater qu'une entreprise était en train de pulvériser les arbres sans véritable protection à la fois de son personnel et de la population.

Madame LE MAIRE indique qu'effectivement, depuis plusieurs jours, une entreprise spécialisée traite chaque année le tigre du Platane. Les produits sont inoffensifs pour les personnes. Elle ajoute que des nichoirs à mésanges ont été posés dans la Ville pour enrayer l'invasion de chenilles processionnaires. Enfin, elle informe que la Ville est très sollicitée pour la présence de nid de frelons asiatiques et fait appel pour ces bâtiments ou ses espaces publics à l'entreprise Olivar habilitée pour les supprimer.

Les particuliers ou les syndics sont invités à détruire ou faire détruire ces nids.

Madame LE MAIRE fait un point sur le dispositif canicule déclenché depuis une semaine. Anissa, l'agent en charge des Séniors au CCAS a contacté quotidiennement l'ensemble des personnes inscrites, soit une trentaine, en partenariat avec la Croix Rouge. Nous avons mis à disposition des Cantiliens la salle Vatel qui est climatisée et les maisons de retraite sont appelées régulièrement. Des packs d'eau et des ventilateurs muraux notamment à l'école Paul Cézanne particulièrement exposée à la chaleur ont été posés dans les établissements scolaires et les services de la Ville sont en contact quotidien avec les directeurs d'école.

La police renforce ses patrouilles auprès des personnes vulnérables

Enfin, Madame LE MAIRE annonce le départ de la Directrice Générale des Services Cécile DE FACCIO et la remercie pour le travail effectué à Chantilly, notamment sur l'ensemble des projets tels le stade, les grands événements. Elle espère qu'elle a pris plaisir à travailler à Chantilly. ... Un recrutement a été lancé pour la remplacer.

Merci Cécile.

Plus personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 35 minutes.